



REGLEMENT FINANCIER 2024-2025

OGEC Ecole Sainte Jeanne d'Arc

78 avenue de Paris

78550 Houdan

Tel : 01 30 59 61 15

Mail : direction@ecole-sja-houdan.fr

Site : www.ecole-sja-houdan.fr

Le règlement financier définit la contribution des familles au fonctionnement de l'école ainsi qu'à celle des services proposés.

GENERALITES

Les tarifs présentés ci-après sont **annuels**. En début d'année, chaque famille décide de la fréquence d'utilisation de la cantine, de l'étude et de la garderie.

PAIEMENT DES FACTURES

Une facture annuelle vous est adressée en octobre. Cette dernière tient compte des réductions susceptibles d'être appliquées. Les modes de règlement possibles sont les suivants :

- **Prélèvement automatique :**

L'échéancier, précisé sur la facture, s'étend **sur 9 mois, d'octobre à juin**. Les prélèvements interviennent le 10 de chaque mois.

- **Paiement par virement :**

Le paiement par virement n'est possible que pour un règlement en une fois à réception de facture.

Les paiements en espèces ne sont pas autorisés.

FRAIS D'INSCRIPTION

Des frais d'un montant de **80 €** par enfant sont exigibles lors de l'inscription.

Pour les familles déjà présentes dans l'école, les frais d'inscription seront réduits à 25€.

FRAIS DE REINSCRIPTION

Pour la réinscription d'une année sur l'autre, des frais de **25 €** seront facturés.

IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées majorées du taux d'intérêt légal en vigueur.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivant.

PRESENTATION DES FRAIS

CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUELLE

La contribution familiale annuelle est fixée pour l'année scolaire 2024 – 2025.

Une réduction de la contribution familiale est accordée aux familles scolarisant plusieurs enfants à l'école Sainte Jeanne d'Arc selon le barème ci-dessous.

Nombre d'enfants à l'école	Premier enfant	Deuxième enfant	Troisième enfant	Quatrième enfant
Réduction des frais		20%	50%	70%
Contribution	1057€	845,60€	528,50€	317,10€

FRAIS PEDAGOGIQUE

Les frais pédagogiques s'élèvent pour l'année 2024/2025 à 295 €.

Ces frais couvrent les fournitures scolaires, les sorties, les cours d'anglais et l'intervenant théâtre. L'absence des intervenants extérieurs ne saurait faire l'objet d'une réclamation.

FRAIS ANNEXE

Pour les primaires, le T-shirt de sport est facturé 6€.

Pour les maternelles la blouse est facturée 23 €.

COTISATIONS DIVERSES

Du fait de l'appartenance de l'établissement à l'Enseignement Catholique National, les familles inscrivant leurs enfants dans l'école s'engagent, comme toutes les familles des autres écoles catholiques, à contribuer au financement des organismes nationaux ou régionaux dont la mission est de défendre les droits, de promouvoir et de gérer l'enseignement privé.

COTISATION APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Chaque famille cotise 30€ par an à l'APEL dont le rôle est de rassembler tous les parents, les informer, les représenter et participer activement à l'animation de l'école.

AUTRES COTISATIONS

Une cotisation de 63€ est demandée par enfant, elle couvre les cotisations aux associations suivantes :

-**UGSEL** (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre) permet les manifestations sportives inter-établissements.

-**UROGEC** (Union Régionale des Organismes de Gestion des Etablissements Catholiques) est la fédération des associations chargées de la gestion matérielle et financière des écoles.

-**ODECY** (Comité Diocésain de l'Enseignement Libre) permet de financer les frais des services diocésains chargés de coordonner les activités des différents établissements catholiques.

-**ASELY** (Association de Solidarité de l'Enseignement Libre des Yvelines) permet de subventionner certains investissements et travaux des établissements catholiques

CANTINE

L'inscription régulière à la cantine a lieu en début d'année, le repas quotidien est facturé **7,95 €**.

Il est calculé sur la base de **139** jours d'école en **2024 – 2025**.

Nombre de repas pris par semaine	1	2	3	4
Coût annuel de la cantine	276,30 €	552,50 €	828,80 €	1105,10 €

Tout changement provoquant une révision de la facture entraînera une participation aux frais d'un montant de **10,00 €**.

Il est toujours possible d'inscrire son ou ses enfants exceptionnellement à la cantine. Le repas est alors facturé **8,10 €** l'unité.

Ces repas feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Dans le cadre d'un PAI, la prise d'un panier repas préparé par les parents est possible. Le montant facturé sera de **3,97€**.

GARDERIE ET ETUDE DU SOIR

L'inscription régulière à la garderie du matin et à l'étude du soir a lieu en début d'année.

La garderie du matin est ouverte de 7h45 à 8h40. Elle est facturée **3,00 €** par jour par enfant

L'étude du soir est ouverte de 16h30 à 18h30 **précises**. Elle est facturée **6,20 €** par jour par enfant

Tout dépassement d'horaire sera facturé au montant forfaitaire de **10 €** par demi-heure. Toute demi-heure commencée est due.

Nombre de jour de présence par semaine	1jour	2 jours	3 jours	4 jours
Coût annuel de la garderie du matin	104,30 €	208,50 €	312,80 €	417 €
Coût annuel de la garderie / étude du soir	215,45 €	430,90 €	646,35 €	861,80 €

Il est toujours possible d'inscrire son ou ses enfants exceptionnellement à la garderie du matin ou à l'étude du soir. L'inscription exceptionnelle sera facturée **4,50 €** le matin et **7,50€** le soir.

Comme pour la cantine, ces inscriptions exceptionnelles feront l'objet de factures complémentaires.

RECAPITULATIF DES FRAIS SCOLAIRES ANNUELS

Frais Fixes				
	Premier enfant	Deuxième enfant	Troisième enfant	Quatrième enfant
Contribution familiale	1057 €	845,60 €	528,50 €	317,10 €
Frais Pédagogique	295 €	295 €	295 €	295 €
Cotisation APEL	30 €			
Cotisations diverses	63 €	63 €	63 €	63 €
Total annuel	1445 €	1203,60 €	886,50 €	675,10 €
Frais Annexes				
Blouse maternelle 23 €				
T shirt (primaire) 6 €				
Cantine				
1 jour par semaine		276,30 €		
2 jours par semaine		552,50 €		
3 jours par semaine		828,80 €		
4 jours par semaine		1105,10 €		
PAI 4 jours par semaine		551,83 €		
Garderie du matin				
1 jour par semaine		104,30 €		
2 jours par semaine		208,50€		
3 jours par semaine		312,80€		
4 jours par semaine		417€		
Garderie du soir / Etude				
1 jour par semaine		215,45 €		
2 jours par semaine		430,90€		
3 jours par semaine		646,35€		
4 jours par semaine		861,80 €		

Jean-Baptiste Millet
Président de l'OGEC

Nicolas QUOIREZ
Chef d'établissement

Christel BRETAGNE
Trésorière de l'OGEC



